



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

R

Questionnaire aux candidat(e)s aux élections municipales

Rappel préliminaire : *Au cours des 6 dernières années, l'ASPONA a participé à de nombreuses consultations publiques sur des projets d'aménagement ou d'équipement (plages, parkings, ZAC), des documents d'urbanisme au niveau municipal (PLU), intercommunal (SCoT de la CARF), départemental et régional (SRADDET, stratégie de façade maritime), etc. Elle a mobilisé ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, pour les mobilités douces, pour la réduction du bruit, pour des projets de quartiers Climat-Air-Energie et plus généralement pour recueillir leurs souhaits en matière de gestion des déchets, d'alimentation et d'agriculture de proximité, de transports collectifs. Elle a aussi organisé 4 rencontres avec les citoyens dans le cadre du Grand débat. Un résumé de ses activités est donné dans le dépliant ci-joint ; le détail de ses prises de position se trouve sur son site (www.aspona.org)*

Prénom et nom : Marie-Christine FRANC de FERRIERE

Commune : ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – **Limiter le réchauffement climatique** en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles ou terrains de sport, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...)

Nous végétalisons la partie urbaine de la ville, des espaces minéralisés, des cours d'écoles, des bords de rues, le bord de mer. Il faut également envisager l'architecture des nouveaux bâtiments avec la végétalisation des toits et réduire la possibilité de minéraliser presque la totalité des terrains, le PLU devra être revu dans ce sens comme mon groupe municipal l'avait préconisé lors de l'adoption du PLU en 2017.

Nous nous engageons à ne plus couper d'arbres sur les zones publiques s'il n'y a pas de danger pour la population.

L'ancienne base aérienne devra être aménagée pas seulement avec des espaces verts au centre mais les constructions devront être insérées dans l'espace vert. Il est hors de question de dupliquer le soi-disant éco quartier du quartier de la plage qui ne répond pas aux normes de la charte des éco-quartiers.

Le plan de la gestion de la forêt communale en partenariat avec l'ONF devra s'intensifier avec des arbres autochtones pour voir réellement la montagne se couvrir d'arbres.

2 – **Réduire les émissions de GES** (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et traitement des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, remplacement des chaudières à fuel par des chaudières à gaz, filtres à particules ...)

Tous les bâtiments publics (bâtiments administratifs, techniques, écoles, gymnases et municipaux en général) seront expertisés et adaptés aux changements climatiques tout comme les logements du domaine privé municipal.

Evidemment, toutes les nouvelles constructions publiques devront être équipées pour faire face aux changements climatiques.

L'information sera diffusée auprès des propriétaires privés pour activer les travaux nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

3 – **Sécuriser et promouvoir les mobilités douces** (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) en termes d'aménagements et de limitation d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur ?

Nous nous sommes déjà engagés en faveur des mobilités douces. Nous travaillerons avec les villes limitrophes (Menton et Monaco) pour être le lien entre les 2 villes en matière de pistes cyclables. Leurs installations ne

seront pas si faciles dans certains secteurs de la ville mais nous aurons une politique volontariste de leur mise en place. Les conditions climatiques locales et la distance relativement modeste peut permettre à de nombreuses personnes de relier Menton à Monaco en passant par Roquebrune Cap Martin en vélo électrique sans trop de difficultés afin de réduire de notoirement la circulation automobile.

Nous mettrons en place une navette gratuite de mini-bus électriques dans toute la ville, nous disons bien tous les quartiers, comme les hauts de Roquebrune-Cap-Martin et les hameaux.

Nous envisageons de supprimer la circulation automobile non riveraine de certains quartiers en la remplaçant par les navettes d'autobus électriques.

Notre programme prévoit l'inclusion des personnes à mobilité réduite.

4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes...)

80 % des déchets marins proviennent de la terre et 75 % d'entre eux sont des déchets plastiques. Nous nous engagerons par la charte mise en place par le ministère de l'environnement et l'association nationale des élus du littoral (ANEL) pour lutter contre la pollution marine selon les 3 critères retenus par cette charte :

1. Sensibilisation : mobilisation des acteurs économiques et information des usagers
2. Prévention : zéro plastique dans les événements municipaux et consigne des contenants alimentaires
3. Ramassage, nettoyage et tri des déchets

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, **préserver le foncier agricole** (garantir zéro artificialisation, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EPHAD, hôpital)

Nous nous engageons pour une révision du PLU afin de reconnaître les zones agricoles antérieurement existantes et totalement disparues dans le PLU actuel, ce que mon groupe municipal avait notifié lors de l'enquête publique du PLU.

Ces zones agricoles doivent être les plus grandes possible pour accueillir les plantations d'agrumes de la zone IGP à laquelle nous appartenons (zones non prévues dans le PLU actuel) et des plantations maraîchères en vue d'une alimentation bio à 100 % d'ici 5 ans pour toutes nos cantines (écoles, crèches et CCAS). Des nombreux terrains municipaux ou privés sont actuellement non cultivés, tout devra être remis en culture. De plus, ces terrains sont pour la plupart irrigués avec de l'eau de la montagne.

Nous envisageons également la mise en place de nouveaux jardins partagés.

6 – Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation (territoire à énergie positive ...)

Comme précisé au point 2, nous ferons les expertises nécessaires sur les bâtiments publics existants pour envisager de les doter si possible d'outil de production d'énergies renouvelables.

Le PLU devra aussi être mis à niveau pour permettre l'exigence dans les permis de construire d'outil de production d'énergies renouvelables.

Le projet d'aménagement de l'ancienne base aérienne devra être mis en cohérence avec ce besoin dans la perspective des changements climatiques.

Le développement de la ville connectée permettra une meilleure maîtrise de la gestion des besoins d'énergie de toute la ville.

7 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, comptez-vous :

- assurer un affichage public quotidien (par exemple, sur les panneaux publicitaires) de la qualité de l'air (grâce à l'adhésion à AtmoSud) et des eaux de baignade ?
 - Dans un souci de transparence, nous sommes pour la communication de la qualité de l'air d'autant que pour l'instant certains quartiers subissent une pollution importante en la matière. Toujours dans le même souci de transparence, nous sommes pour la communication de la qualité des eaux de baignade.

- demander l'élargissement de la composition du conseil de développement pour y intégrer des représentants d'associations environnementales ?
 - Oui pour intégrer des représentants d'associations environnementales au conseil de développement pour 2 raisons : assurer la transparence du travail de conseil et adjoindre des compétences complémentaires
- prendre des mesures pour réduire la production de déchets ménagers (compostage collectif des déchets verts, autres ...) ?
 - Avec l'éducation dès le plus jeune âge, il faut absolument envisager la réduction de déchets ménagers. Par la pratique de nombreuses années du compostage, on peut voir une réduction conséquente des déchets ménagers. Partout dans les immeubles où il est possible d'implanter un composteur, il faudra le faire.
 - Il faut également travailler en faveur de repas meilleurs dans les cantines afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

8 - Plus précisément, **pour Roquebrune Cap Martin**, prévoyez-vous de :

- Mener à bien un grand plan de reboisement sur le Cap Martin ?
 - Compte tenu de l'urbanisme important du Cap Martin, il est difficile d'envisager un reboisement. Nous avons actuellement le parc des Oliviers et une relative végétalisation du domaine privé du Cap. On peut comme dans le reste de la ville prévoir des arbres en bordure de rue pour faire baisser la température élevée de l'été.
- Faire accélérer le classement en zone Natura 2000 de la plage de Saint-Roman ?
 - Oui bien sûr pour faire rentrer la plage de Saint-Roman dans la zone Natura 2000 en collaboration avec Monaco pour un réel respect de cette zone.
- Réviser le projet de ZAC « Cœur de Carnolès » pour en faire un lieu de vie sociale, bio-climatisé et mieux l'intégrer au quartier des Plages (élargissement des passages sous les voies ferrées) ?
 - Le projet d'aménagement de l'ancienne base aérienne est une occasion unique pour moderniser le quartier de Carnolès en l'intégrant dans son entièreté au quartier de Carnolès, et de la plage et non en faisant un quartier fermé comme c'est prévu actuellement. Il faut qu'il soit fait pour être un lieu de vie, de travail, de commerce adapté au XXIème siècle sans grande surface, moderne, totalement végétalisé et bien sûr un lieu de culture et d'échange intergénérationnel.
 - L'aménagement de ce lieu doit prévoir l'élargissement des passages sous les voies ferrées, la ville doit obtenir un accord avec la SNCF et la région pour ce faire.
- Intervenir pour réduire fortement les projets immobiliers du Vallon de Saint-Roman, compte-tenu des risques et des effets cumulés liés à la sur-densification frontalière ?
 - Notre engagement dès notre installation au conseil municipal est de revoir tous les projets immobiliers d'envergure dont celui de Saint-Roman.
 - Ce projet de Saint-Roman ne respecte en aucun cas la biodiversité du site, met en risque toutes les constructions se trouvant au-dessus, densifiera considérablement l'habitat et la circulation. Cette colline hyper fragile ne peut tenir que par la plantation d'arbres et de végétales.
- Aménager des pistes cyclables d'ici 2026 ? Où et combien de kilomètres ?
 - Oui des pistes cyclables doivent être installées sur toute la longueur de la ville entre Menton et Monaco en concertation avec les 2 villes. Au XXIème siècle nous n'avons pas le choix.
 - Toute la circulation, quelque soit le moyen de locomotion doit être revue en vue d'un aménagement durable pour les 50 années à venir.

9 - **Souhaitez-vous nous faire part d'autres projets ?**

- Participer à la journée mondiale de l'environnement n'est que de la poudre aux yeux si on ne prend

- pas des décisions politiques fortes pour imaginer la vie des cinquante années à venir en :
- Revoyant l'intégralité des transports et de la mobilité
 - Réduisant de façon notable les abus du béton
 - Encourageant une réduction importante des déchets
 - Respectant l'environnement naturel du littoral
- Pensons à l'avenir de notre jeunesse qui sera bien différent de celui de la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle !